



Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Affiché le

ID : 035-213502537-20230123-2023_01_23_07-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
23 JANVIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 23 janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

22 présents-es : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, M. Pierre AVENET, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, Mme Laetitia COUR, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Morgane JÉZÉGOU, M. Guillaume HUBERT, Mme Maëlle EVARD, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT formant la majorité des membres en exercice.

5 excusés-ées :

M. Franck JOURDAN ayant donné pouvoir à M. Frédéric SALAUN
Mme Séverine BUFFERAND ayant donné pouvoir à Mme Cécile BREGEON
Mme Katell SEVIN-RENAULT ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE
M. Grégory FONTENEAU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS
Mme Laura ESNAULT ayant donné pouvoir à Mme Leslie SALIOT

Secrétaires de séance : Mme Maëlle EVARD et M. Sylvain NEVEU

Date de convocation : le 17 janvier 2023

2023_01_23_07

Date d'affichage :

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nomenclature : 7.10

Adoption règlement budgétaire et financier

Rapporteur : M. Frédéric SALAUN

M. Frédéric SALAUN rappelle au conseil municipal que la mise en œuvre de l'instruction budgétaire et comptable M57 nécessite l'adoption d'un règlement budgétaire et financier (RBF) qui devra obligatoirement comporter certaines précisions sur la gestion pluriannuelle des crédits

Le RBF est de forme libre mais doit obligatoirement prévoir :

- les modalités de gestion des autorisations de programme (AP), des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) y afférents
- les règles de caducité et d'annulation des AP et des AE
- les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels en cours d'exercice.

M. Frédéric SALAUN donne lecture du projet de règlement budgétaire et financier.

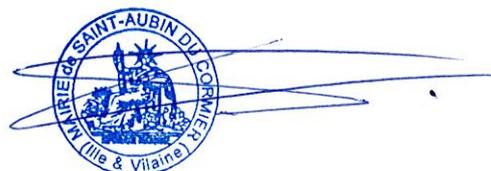
Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **approuve le règlement budgétaire et financier.**

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh